

qui se trouvent placées & répandues dans ces Journaux. Tout cela joint ensemble, peut bien donner une idée assez juste du Gouvernement, des Coutumes & des Loix reçues chez cette Nation; mais trop generale pour satisfaire entierement. L'illustre Academicien entre aujourd'hui dans un détail plus circonstancié, & nous presente une nouvelle Dissertation sur la forme des sermens usitée parmi ces peuples. Matiere également curieuse & interessante. Nous allons le laisser parler.

Dissertation de Mr. l'Abbé de Vertot sur l'ancienne forme des sermens usités parmi les François.

SI les hommes avoient conservé les mœurs & l'innocence du premier âge, on n'eût point connu l'usage des sermens. Une confiance reciproque en auroit tenu lieu; & la parole seule auroit été considerée comme le gage assuré de nos promesses, & comme une expression simple & fidele de la verité.

Mais l'interêt, l'ambition, & des passions violentes ayans amené l'infidelité & le mensonge, ces mêmes hommes, dans une défiance mutuelle, ont été obligez de chercher jusques dans le Ciel la caution de leurs paroles, ou la vengeance du parjure.

Il faut bien prendre garde cependant de confondre ces sermens religieux avec ceux qu'on appelle juremens; & qui sont également condamnés par les Loix divines & humaines. A Dieu ne plaise que nos études soient employées à conserver la memoire de ces imprecations bizarres & impies que la colere & la fureur ont inventées, & que de sanctes habitudes, & comme une tradition empoisonnée, ont fait passer jusqu'à nous.